

LIVRET DU DÉLÉGUÉ DE CLASSE

AFIN QUE TU PUISSES TOI AUSSI FAIRE EN SORTE QUE LE DROIT NE S'ARRÊTE PAS AUX PORTES DE L'ÉCOLE !

DEVISE DU DÉLÉGUÉ :

« JE PARLE DE MOI, JE PARLE DE L'AUTRE ; EN AUCUN CAS JE PARLE SUR L'AUTRE. JE PARLE AU NOM DE MES CAMARADES. »



NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

SUPLÉANT :

LES DROITS DES LYCÉENS

Tout d'abord, un petit récapitulatif sur les droits des lycéens !

➤ DROIT D'ASSOCIATION

Les élèves peuvent créer ou adhérer à des associations constituées au sein du lycée, intégrant ou non des adultes de l'établissement. En particulier, la Maison des lycéens, gérée directement par les élèves, participe au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans l'établissement.

➤ DROIT D'AFFICHAGE ET DE RÉUNION

Des panneaux d'affichage, et si possible des locaux sont mis à disposition des représentants des élèves (délégués de classe, élus CVL et associations d'élèves). Toutes les associations ou groupes de lycéens, ont la liberté d'organiser des réunions d'information.

➤ DROIT DE PUBLICATION

Chaque élève peut créer un journal, rédiger un texte d'information et le diffuser librement à l'intérieur du lycée. Cette liberté s'exerce sans autorisation ni contrôle préalable et dans le respect du pluralisme. Elle doit cependant obéir à des règles de déontologie.

➤ **DROIT À LA REPRÉSENTATION**

Chaque lycéen a le droit de voter et peut se présenter pour être élu au sein des instances de la vie lycéenne (délégué de classe, élu CVL...). Tout doit être mis en place pour faciliter et valoriser l'exercice du mandat des élus lycéens.

➤ **DROIT À LA DÉFENSE**

L'établissement scolaire (le chef d'établissement ou le conseil de discipline) doit prendre les mesures appropriées afin de sanctionner les actes et comportements contraires au règlement intérieur et au bon climat scolaire dans le respect des droits des élèves.

➤ **DROIT AU RETOUR À LA FORMATION**

Tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification professionnelle ont droit à une période complémentaire de formation, sous différents statuts (élève, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle).

LIVRET DÉVELOPPÉ PAR L'ASSOCIATION
DROITS DES LYCÉENS



Quelques informations utiles...

➤ Association Droits des lycéens

- Association lycéenne nationale, elle a pour but la garantie et le respect des droits des lycéens. Ainsi, elle présente trois axes d'actions : aider, proposer, informer.
- Pour contacter l'association : contact@droitsdeslyceens.com
- Si tu as besoin d'aide ou d'informations, tu peux aussi contacter l'association à l'adresse : assistance@droitsdeslyceens.com, ou via la hotline : 03 39 29 01 02.

➤ CAVL

- Il y a un Conseil Académique de la Vie Lycéenne par académie : il émet des propositions et des avis pour améliorer la vie des lycéens. N'hésite pas à te renseigner pour savoir comment contacter celui de ton académie, ou le DAVL, le Délégué Académique à la Vie Lycéenne, qui coordonne les travaux du CAVL !

➤ CNVL

- Le Conseil National de la Vie Lycéenne est présidé par le ministre de l'Éducation Nationale : il donne son avis et fait des propositions sur la vie lycéenne. Il échange sur les grandes questions de la politique éducative. Il existe également un Délégué National de la Vie Lycéenne, qui anime les travaux de l'instance.

➤ Devenir ambassadeur lycéen contre le harcèlement

- Au nombre de 3 dans chaque établissement, ils ont pour rôle la prévention, la sensibilisation et la mobilisation afin de lutter contre le harcèlement dans chaque établissement. Pour te renseigner, parles-en à ta CPE ou ton chef d'établissement. Par la suite, les CAVL doivent être informés de la démarche, et tu pourras bénéficier d'une formation.

Pour plus d'informations, pour te renseigner sur les différents dispositifs pouvant t'aider au fil de tes missions de délégués de classe, ou pour en savoir plus sur les différentes manières de s'engager, tu peux contacter l'association Droits des lycéens, présentée au-dessus !

LIVRET DÉVELOPPÉ PAR L'ASSOCIATION
DROITS DES LYCÉENS



LES MISSIONS DU DELEGUE DE CLASSE

➤ Porte-parole de ses camarades

- La missions la plus évidente du délégué est de représenter ses camarades lors du conseil de classe.
- En tant que délégué vous pouvez aussi représenter un de vos camarades lors d'un conseil de discipline.
- Un délégué c'est aussi l'interlocuteur privilégié de l'équipe éducative concernant l'organisation des heures de vie de classe ou l'orientation.

➤ Respecter son devoir de discrétion

- Les situations personnelles des élèves qui lui sont transmises par ces derniers ou par le biais du conseil de classe doivent rester confidentielles.

➤ Savoir prendre la parole

- Un délégué doit être capable d'argumenter, d'analyser les situations auxquels il fait face afin de rester calme et réfléchi en toute situation.

➤ Représenter les élèves au CVL (Conseil de Vie Lycéenne)

- Les élèves de chaque établissement public et de certains établissements privés élisent leurs représentants au CVL. Pour poursuivre vos missions de délégués, vous pouvez vous y présenter et représenter l'ensemble des lycéens de votre lycée.

LIVRET DÉVELOPPÉ PAR L'ASSOCIATION
DROITS DES LYCÉENS



PARCOURSUP

En tant que délégué de classe, vous allez être amenés à venir en aide à vos camarades pour leur orientation et se tenir au courant des dates importantes de Parcoursup peut être une assez bonne idée.

- De novembre à janvier : S'informer et préciser son projet d'orientation
- Début décembre : le premier conseil de classe permet au conseil de classe de prendre connaissance des projets d'orientation de chacun et de formuler des recommandations
- 21 décembre 2021 : Ouverture du site d'information parcoursup.fr 2021, l'occasion de préciser les formations recherchées et d'en trouver des équivalentes. De plus, pour chaque formation, une fiche de présentation est fournie permettant de voir les cours proposés par l'école, les frais de scolarité, les débouchés...
- Du 20 janvier au 29 mars 2022 : inscription sur Parcoursup et création du dossier candidat avec formulation des 10 vœux.
- 7 avril 2022 : Dernier jour pour confirmer ses vœux avec les éléments demandés par les formations et finaliser son dossier Parcoursup
- Du 2 juin au 15 juillet 2022 : Phase d'admission principale à la suite des réponses des formations demandées. Il faut répondre favorablement ou non à chaque proposition d'admission reçue.
- 23 juin 2022 : ouverture de la phase d'admission complémentaire pour ceux n'ayant pas obtenu de réponse favorable ou n'étant pas satisfait des propositions reçues. Ils peuvent alors formuler de nouveaux vœux.
- 16 septembre 2022 : fin de la phase complémentaire.

Pour les candidats n'ayant pas obtenu de réponse positive, il est tout à fait possible de contacter la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) qui peut alors vous venir en aide.

LIVRET DÉVELOPPÉ PAR L'ASSOCIATION
DROITS DES LYCÉENS



Compte-rendu du conseil de classe du ...^e trimestre

➤ Appréciation générale de la classe :

.....

.....

.....

.....

.....

➤ Cas par cas :

Prénom, NOM	Moyenne Générale	Mention	Commentaire : <i>sur le comportement, le travail, le projet d'orientation de l'élève...</i>

Préparation du Conseil de Classe

Questionnaire à retourner 48h avant le conseil de classe

Facultatif:

Nom :

Prénom :

Afin de nous aider à bien vous représenter, veuillez compléter ce questionnaire dans les meilleurs délais. Vos commentaires seront intégrés avec ceux des autres élèves et présentés de façon anonyme lors du conseil de classe. Ce questionnaire restera uniquement entre les mains des délégués.

I/ Le lycée

	Que pensez-vous ...		Commentaires : <i>Pourquoi ? Comment faire ? Quels effets ?</i>
	SIMPLE	DIFFICILE	
Des repères dans l'établissement, des transports en commun...			
De la restauration scolaire (files d'attente, gaspillage...)			

II/La classe

	BONNE	COMPLEXE	Commentaires : <i>Pourquoi ? Comment faire ?</i>
L'intégration au sein de la classe (bonne, mauvaise, difficile...)			
L'ambiance de la classe (discipline, relations entre élèves)			
La relation avec les professeurs			

III/ Personnellement...

	OUI	NON	Commentaires : <i>Pourquoi ? Arrives-tu à t'organiser ?</i>
As-tu des centres d'intérêts ?			
As-tu des activités extra scolaires ?			
Trouves-tu l'emploi du temps chargé ?			
Trouves-tu la charge de travail très élevé ? (Rythme, charge des devoirs, fréquence des évaluations...)			

IV/ L'orientation

	OUI	NON	Commentaires
As-tu un projet d'orientation ?			
As-tu des difficultés scolaires ?			
As-tu une aide personnalisée adaptée ?			

V/ Préparation aux examens

	BONNE	COMPLIQUEE	Commentaires : <i>Pourquoi ? Comment faire ?</i>
Que penses-tu de la préparation aux examens de cet année ?			

VI/ Commentaires/ Suggestions/ Propositions

- As-tu des informations, des idées ou quelque chose à nous transmettre ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci pour ta réponse ! Un compte-rendu te sera adressé après le conseil de classe.
Pour toutes questions, contacte tes délégués de classe !

LIVRET DÉVELOPPÉ PAR L'ASSOCIATION
DROITS DES LYCÉENS



Tu trouveras ce livret sur le site
<http://www.droitsdeslyceens.com/les-delegues-de-classe/>,
afin d'imprimer le compte-rendu pour les trimestres
suivants !

Voici également un QR CODE pour y accéder plus facilement :



Si tu souhaites récolter les avis de tes camarades de classe,
clique sur le lien suivant :

<https://www.droitsdeslyceens.com/les-delegues-de-classe/>

OU

Grâce au QR CODE ci-dessous, tu pourras trouver un formulaire
préconçu :



LIVRET DÉVELOPPÉ PAR L'ASSOCIATION
DROITS DES LYCÉENS





POURQUOI CE LIVRET ?

AFIN D'AIDER AU MIEUX LES DÉLÉGUÉS DANS LEUR MISSION.

LES INFORMER DE LEURS DROITS ET DE LEURS DEVOIRS.

LEUR OFFIR DES SUPPORTS ADAPTÉS POUR TOUTES LEURS MISSIONS DE L'ANNÉE.

LES ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE L'ANNÉE AFIN QU'ILS PUISSENT PROFITER DE LEUR RÔLE .



**DROIT DES LYCÉENS TE SOUHAITE
UNE TRÈS BONNE ANNÉE SCOLAIRE !**

**N'OUBLIE PAS : FAISONS EN SORTE ENSEMBLE
QUE LE DROIT NE S'ARRÊTE PAS AUX PORTES
DE L'ÉCOLE !**

